

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 6 mai 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Etaient présents : M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, M. TIAFFAY Patrice, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, M. LEFORT Clément, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie, M. ROYER Jean-Marc.

Etaient absents excusés :

Mme BARRERE Céline a donné pouvoir à M. TIAFFAY Patrice

Mme MICHEL Rafaële a donné pouvoir à M BARRIER Patrice.

Mme ROULLE Annie a donné pouvoir à M. GA Thierry

M BARTHELEMY Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1- Signature de la convention avec la ville de Reims pour une adhésion au dispositif « Reims Activ'été

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la ville de Reims propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer au dispositif « Reims Activ'été » par la signature d'une convention de partenariat.

Cette adhésion permet aux jeunes de la Commune de participer aux activités proposées par la ville de Reims pour le période estivale, soit du 7 juillet au 22 août 2025, en contrepartie d'une participation financière de 170, 00 euros réglée par la Commune.

A charge pour celle-ci de se faire rembourser tout ou partie par les familles concernées.

Le conseil doit délibérer pour permettre la signature d'une convention de partenariat entre le Commune de Taissy et la ville de Reims

Adopté à dix-neuf voix pour

2) Recrutement d'un contractuel sur un emploi non permanent

Comme chaque année, la commune recrute un contractuel pour un emploi saisonnier aux espaces verts de mi-mai à fin octobre afin de pallier les absences pour congés d'été et autres, et de renforcer l'équipe pour assurer le surcroît d'activité lors de cette période estivale.

Adopté par dix-neuf voix pour

3 Avis sur le projet de SCoT

Le Maire rappelle les grandes étapes pour la révision du SCoT, initiée par le Grand Reims. Pour donner suite au projet de Territoire approuvé le 24 juin 2021, le conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle des 143 communes, par délibération en date du 31 mars 2022.

Une réunion publique sur ce sujet a été organisée à Taissy, le 9/10/2024 au centre de conférences et d'Animation.

Le 27 mars 2025, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet SCoT. En application de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, la CU du Grand Reims a notifié à la commune de Taissy le dossier de projet SCoT arrêté pour avis.

Le conseil doit délibérer afin de délivrer un avis sur cette révision du SCoT.

Vu les objectifs déclinés, en cohérence avec une urbanisation équilibrée et maîtrisée, un développement économique attractif et qualitatif, la préservation des espaces agricoles et viticoles, la valorisation du cadre de vie et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, et le développement d'un réseau de mobilité durable et alternative.

Le conseil donne un avis favorable sur le projet de SCoT.

Avis favorable par dix-neuf voix pour

4 Contrat de prêt avec la CDC- modification de la durée de préfinancement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération prise lors du dernier conseil prévoyait un préfinancement de trois mois., soit jusqu'au 1er juillet 2025.

Considérant que la plupart des factures de travaux arriveront après l'été, il n'est donc pas nécessaire de mobiliser l'intégralité des fonds avant octobre.

De plus, afin de faire des économies sur le montant des intérêts, il est utile de décaler de 3 mois le préfinancement. Cela permet concrètement le versement d'une partie des fonds un peu plus tard et de diviser par deux la première échéance puisque seulement 50% du prêt sera versé et utilisé avant juin 2025. Pour cela il est nécessaire de porter la durée du préfinancement à 6 mois (au lieu de 3 mois comme mentionné dans la délibération du 3/04/25).

Il est nécessaire de délibérer pour acter cette modification de la durée de préfinancement.

Avis favorable par dix-huit voix pour et une voix contre (Sylvie Thourault)

5 Fixation des tarifs pour les sorties du centre aéré été 2025

Comme chaque année, le centre aéré de Taissy organise des sorties pour les enfants qui y sont inscrits durant la période estivale.

Il est donc nécessaire de fixer, par délibération, les tarifs appliqués aux familles pour ces sorties selon les tableaux ci-dessous :

Fun Archery, 11 juillet 2025 (demi-journée, 7-13 ans) :

Taissy / St-Léonard	Supplément activité 5,60€
Communes conventionnées / Reims / Cormont.	" 6,65€
Extérieurs non conventionnés	" 7,80€

Nigloland, 18 juillet 2025 (repas et goûter à la charge des parents, 4-13 ans) :

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	36,00€
Taissy / St-Léonard autres régimes	39,00€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	39,00€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	42,00€

Grimpobranche, 25 juillet 2025 (repas à la charge des parents, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard	Supplément activité 5,60€
Communes conventionnées / Reims / Cormont.	" 6,65€
Extérieurs non conventionnés	" 7,80€

Montagne de Reims, sortie nature à Pourcy, 01 août 2025 (repas à la charge des parents, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard	Supplément activité 5,60€
Communes conventionnées / Reims / Cormont.	" 6,65€
Extérieurs non conventionnés	" 7,80€

cueillette de Muizon, 08 août 2025 (demi-journée, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard	Supplément activité 5,60€
Communes conventionnées / Reims / Cormont.	" 6,65€
Extérieurs non conventionnés	" 7,80€

Grinyland, 14 août 2025 (repas à la charge des parents, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	22€
Taissy / St-Léonard autres régimes	24€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	24€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	26€

Axo'plage, 22 août 2025 (repas à la charge des parents, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	20€
Taissy / St-Léonard autres régimes	22€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	22€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	24€

Parc Argonne Découverte, 28 août 2025 (repas à la charge des parents, 3-13 ans) :

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	22€
Taissy / St-Léonard autres régimes	24€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	24€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	26€

Activité accessoire Mini-camp Lac de Bairon, du 7 au 11 juillet 2025, pour 16 enfants maximum de 8 à 12 ans :

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	170€
Taissy / St-Léonard autres régimes	200€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	200€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	210€

Avis favorable par dix-huit voix pour et une abstention

III. GRAND REIMS

Pas de réunion depuis le dernier conseil municipal

IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

CMI: La cérémonie de récompenses du concours des plus beaux dessins aura lieu le mercredi 7 mai.

Commission communale des mots directs (CCID) : une réunion a eu lieu le 5 mai 2025 afin d'étudier d'éventuels reclassements ou modification de catégories d'habitations.

V. INFORMATIONS DIVERSES

- Le nouveau restaurant « l'arbre à saveurs » situé au 3 rue de Sillery devrait ouvrir ses portes en juin 2025.
- Des évaluateurs externes sont venus le 29 avril pour l'évaluation d'école à la Maternelle, la restitution définitive se fera le lundi 26 mai
- Une procédure de reprise de bien sans maître a été lancée par la Commune suite à des plaintes de riverains d'une habitation et d'un terrain laissés à l'abandon depuis 2014 et sans héritiers connus La publicité de cette mise en œuvre de reprise a été affichée sur l'habitation concernée en date du 5 mai 2025 et envoyée au Préfet.
- Assemblée Générale des Anciens Combattants à Puisieux le 27/04/25.
- Dates des prochains conseils municipaux : 03/06/25, 01/07/25, 09/09/25, 07/10/25, 06/11/25 (exceptionnellement un jeudi), 02/12/25.
- Réponse aux questions orales d'une élue concernant le stationnement rue de Sillery et des demandes de précisions budgétaires

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H30.

Prochain Conseil le 03/06/25.

M BARTHELEMY Jérôme
Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,
Maire

